

**MEMORIAL**  
Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



**MEMORIAL**  
Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 269

8 avril 2000

**SOMMAIRE**

ACM U.S. Growth Strategies Fund, Sicav, Luxembourg .....	page 12897	Grottamar Immobilière Holding S.A., Luxbg ....	12902
Alfred Berg Norden, Sicav, Luxembourg .....	12898	Heleba S.A.H., Luxembourg .....	12900
Alfred Berg, Sicav, Luxembourg .....	12898	Helvestate S.A.H., Luxembourg .....	12892
Alron S.A.H., Luxembourg .....	12905	Ica Lux S.A., Luxembourg .....	12901
Antoman International S.A., Luxembourg .....	12911	Immo Real S.A.H., Luxembourg .....	12894
Arcodor S.A., Luxembourg .....	12880	Interlex S.A.H., Luxembourg .....	12901
A Regional Berto Vila Verde, S.à r.l., Luxembourg	12881	Klar Investment International S.A., Luxembourg	12890
Arlan S.A., Esch-sur-Alzette .....	12881	Kneipp International S.A., Luxembourg .....	12911
Asia Pacific Performance, Sicav, Luxbg ..	12881, 12896	Lexicon Holdings S.A., Luxembourg .....	12893
Association des Parents d'Elèves du Lycée Robert-Schuman, A.s.b.l., Luxembourg .....	12873	Lieb S.A., Luxembourg .....	12906
Atlanta Group Holding S.A., Luxembourg .....	12904	Lovex International S.A.H., Luxembourg .....	12907
Atlante S.A. Holding, Luxembourg .....	12882	Lusofin S.A. Holding, Luxembourg .....	12908
Aunid S.A., Luxembourg .....	12910	MAB Holding S.A., Luxembourg .....	12908
Bakewel Foods S.A., Luxembourg .....	12881	Monteagle S.A., Luxembourg .....	12899
Bambi S.A., Luxembourg .....	12882	Multi-Development S.A., Luxembourg .....	12910
Banque du Gothard (Luxembourg) S.A., Luxbg ..	12866	Multinational Investment Corporation S.A.H., Luxembourg .....	12892
Barrière de l'Alzette S.A., Dommeldange .....	12882	Netrimo Finance (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg .....	12894
Beausol S.A., Luxembourg .....	12880	N.G.E. S.A.H., Luxembourg .....	12908
Befco Holding S.A., Luxembourg .....	12883	Nord Européenne d'Investissement S.A., Luxbg ..	12903
Beltrame International S.A., Luxembourg .....	12884	Octet Europe Holding S.A., Luxembourg .....	12890
Benpol, S.à r.l., Dudelange .....	12884	Orchis Trust International S.A.H., Luxembourg	12906
Bercopa S.A., Luxembourg .....	12889	Pekan Holding S.A., Luxembourg .....	12902
Black Bulls, S.à r.l., Esch-sur-Alzette .....	12887	Plexus S.A., Luxembourg .....	12907
(La) Boule d'Or, A.s.b.l., Esch-sur-Alzette .....	12878	Polymers Technology Industries S.A., Luxbg ....	12893
BR Fund, Sicav, Luxembourg .....	12905	Primet (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg .....	12908
Bull Constructions S.A., Esch-sur-Alzette .....	12888	Punta S.A.H., Luxembourg .....	12903
Café Restaurant Bairrada, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	12883	Putnam International Fund, Sicav, Luxembourg	12912
Candoria Holding, S.à r.l., Luxembourg ..	12885, 12887	Resin Finance (Luxembourg) S.A., Luxembourg	12910
Carfide Re S.A., Senningerberg .....	12884	Rivipro S.A.H., Luxembourg .....	12901
Clervaux Holding S.A., Luxembourg .....	12911	Sacac S.A., Luxembourg .....	12891
Colugest S.A.H., Luxembourg .....	12895	(The) Sailor's Fund, Sicav .....	12912
Constantin International S.A.H., Luxembourg ..	12889	Sanob S.A., Luxembourg .....	12909
C.P.C. Finanz S.A., Luxembourg .....	12892	Sefi One Holding S.A., Luxembourg .....	12896
Cyr S.A., Luxembourg .....	12888	Selva S.A.H., Luxembourg .....	12892
Danzi Holding S.A., Luxembourg .....	12897	Sibemol S.A.H., Luxembourg .....	12900
Deneb Holding S.A., Luxembourg .....	12911	Socotra Holding S.A., Luxembourg .....	12909
Dierickx, Leys, Luxembourg S.A., Luxembourg ..	12873	Solvida Holding S.A., Luxembourg .....	12897
Eagle Invest Holding S.A., Luxembourg .....	12895	Soparsec S.A.H., Luxembourg .....	12906
Enerfin S.A., Luxembourg .....	12905	Talma Holding S.A., Luxembourg .....	12896
EOI, European & Overseas Investment, S.à r.l., Luxembourg .....	12891	Taxander S.A.H., Luxembourg .....	12890
Financière BPP S.A., Luxembourg .....	12895	Trema S.A.H., Luxembourg .....	12900
Genfinance Luxembourg S.A., Luxembourg .....	12907	Twenty Two S.A., Luxembourg .....	12876
Gennaio Investment S.A., Luxembourg .....	12902	Unalux S.A.H., Luxembourg .....	12895
Gestcalco S.A.H., Luxembourg .....	12890	Vauban Properties S.A., Luxembourg .....	12903
Griminvest S.A., Luxembourg .....	12891	Vetinvest, Sicav, Luxembourg .....	12893
		Vininvest S.A., Luxembourg .....	12909
		Yambo S.A.H., Luxembourg .....	12904
		Yasmin Real Estates S.A., Luxembourg .....	12904
		Zippy S.A.H., Luxembourg .....	12903

**BANQUE DU GOTHARD (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2132 Luxembourg, 6, avenue Marie-Thérèse.

## STATUTES

In the year two thousand, on the first day of February.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Luxembourg.

There appeared:

1.- BANCA DEL GOTTARDO, LUGANO, a company incorporated under the laws of Switzerland, having its registered office at 8, viale S. Franscini, CH-6901 Lugano, Switzerland, represented by Mr Stuart Alexander, member of management BANQUE DU GOTHARD, LUXEMBOURG BRANCH,

residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated January 28, 2000

2.- Mr Stuart Alexander, prenamed.

The proxy given, signed *ne varietur* by all appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to record as follows the Articles of Incorporation of a société anonyme which they form between themselves:

**Art. 1.** There exists among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme under the name of BANQUE DU GOTHARD (LUXEMBOURG) S.A.

**Art. 2.** The Corporation is established for an indefinite duration. The Corporation may be dissolved by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article twenty-two hereof.

**Art. 3.** The object of the Corporation is the undertaking of all banking and savings activities pursuant to Article 1 of the law of 5th April, 1993 relating to the financial sector, as amended from time to time, and more particularly to receive deposits of cash, securities and other assets, to extend credits in any form whatsoever, to conclude any transactions relating to securities, precious metals, to enter into any fiduciary arrangements, to provide financial and administrative services as well as to hold such interests in other companies and to perform such other operations as will permit to achieve the object as described above or as is incidental thereto.

**Art. 4.** The registered office of the Corporation is established in Luxembourg City, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

**Art. 5.** The corporate capital is set at fourteen million Swiss Francs (CHF 14,000,000.-) consisting of one hundred and forty thousand (140,000) shares in nominative form without par value.

The capital has been paid up to the extent of twelve million Swiss Francs (CHF 12,000,000.-).

A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Corporation. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

The transfer of a share shall be effected by a written declaration of transfer inscribed on the register of shareholders, such declaration of transfer to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. The Corporation may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Corporation.

**Art. 6.** The capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article twenty-three hereof.

**Art. 7.** Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Corporation shall represent the entire body of shareholders of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Corporation.

**Art. 8.** The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Tuesday of the month of March at 2.30 p.m. The first such meeting shall be in 2001. If such day is not a bank business day, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

**Art. 9.** The quorum and notice periods required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Corporation, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable or telegram or facsimile transmission.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

**Art. 10.** Shareholders will meet upon call by the board of directors, pursuant to notice setting forth the agenda sent by registered mail at least fourteen days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders.

If, however, all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 11.** The Corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders of the Corporation.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, for a period ending at the next annual general meeting and until their successors are elected and qualify, provided, however, that a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

The first directors shall be elected by the general meeting of shareholders immediately following the formation of the Corporation, and shall remain in office until the annual general meeting of shareholders in March 2001 and until their successors are elected.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote.

**Art. 12.** The board of directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders. The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another director, and in respect of shareholders' meetings any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given at least fourteen days in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the oral consent or the consent in writing or by cable, telegram, telex or facsimile of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. Votes may also be cast in writing or by fax or telegram or telex or by telephone, provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

Meetings of the board of directors may be held in Luxembourg or abroad.

The directors, acting unanimously by circular resolution, may express their consent on one or several separate instruments in writing or by cable, telegram, telex, telex or facsimile confirmed in writing which shall together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary or by any director.

**Art. 13.** The directors may only act at duly convened meetings of the board of directors. The board of directors shall have power to determine the corporate policy and the course and conduct of the management and business affairs of the Corporation. Directors may not, however, bind the Corporation by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the board of directors.

**Art. 14.** The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to officers of the Corporation and, with the prior consent of the shareholders in general meeting, to directors of the Corporation.

The board of directors shall appoint the officers of the Corporation, including one or more managing directors or general managers or other officers considered necessary for the operation and management of the Corporation. Any such appointment may be revoked at any time by the board of directors. Officers need not be directors or shareholders of the Corporation. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given to them by the board of directors.

**Art. 15.** No contract or other transaction between the Corporation and any other corporation or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Corporation is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other corporation or firm.

Any director or officer of the Corporation who serves as a director, officer or employee of any corporation or firm with which the Corporation shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other corporation or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Corporation may have any personal interest in any transaction of the Corporation, such director shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such directors interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

**Art. 16.** The Corporation shall indemnify any director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Corporation, or, at its request, of any other corporation of which the Corporation is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Corporation is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 17.** The Corporation will be bound by the joint signature of two directors of the Corporation or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

**Art. 18.** At the end of the corporate year, the Board of Directors shall draw up the Balance Sheet and the Profit and Loss Accounts in the manner required by law.

The annual accounts of the Corporation are supervised by one or several auditors who shall qualify as «réviseurs d'entreprises» to be appointed by the Board of Directors. Such auditors will deliver their report to the Board of Directors.

**Art. 19.** The accounting year of the Corporation shall begin on the 1st day of January of each year and shall terminate on the 31st day of December of the same year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Corporation and shall terminate on the 31st December, 2000.

**Art. 20.** From the annual net profit of the Corporation, five per cent. (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent. (10 %) of the capital of the Corporation as stated in Article five hereof or as increased or reduced from time to time as provided in Article six hereof.

The general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may alone declare dividends from time to time, as it in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

Subject to the requirements set out by law, the Board of Directors may decide to distribute interim dividends.

**Art. 21.** In the event of dissolution of the Corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 22.** These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the law.

**Art. 23.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

#### *Subscription*

The shares have been subscribed as follows:

Subscriber	Number of shares subscribed	Subscribed capital CHF	Paid in capital CHF
1) BANCA DEL GOTTARDO, prenamed . . . . .	139,000	13,999,000	11,999,143
2) Mr Stuart Alexander, prenamed . . . . .	<u>1</u>	<u>1,000</u>	<u>857</u>
Total: . . . . .	140,000	14,000,000	12,000,000

The shares have been paid up to the extent of twelve million Swiss Francs by payment in cash, evidence of which was given to the undersigned notary.

#### *Valuation of the corporate capital*

For the purpose of registration, the corporate capital is valued at three hundred fifty-one million one hundred eighty-four thousand four hundred Luxembourg Francs (351,184,400.-).

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of its formation are estimated at approximately three million eight hundred thousand Luxembourg Francs (3,800,000.- LUF).

*Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies have been observed.

*General meeting of shareholders*

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the meeting took the following decisions:

1) The meeting elected as directors:

- Mr Klaus Bissmann, Member of Management, BANCA DEL GOTTARDO, LUGANO, 8, viale S. Franscini, CH-6901 Lugano, Switzerland

- Mr Valerio Zanchi, Member of Management, BANQUE DU GOTHARD, LUXEMBOURG, 6, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg

- Mr Marco Netzer, President of the General Management, BANCA DEL GOTTARDO, LUGANO, 8, viale S. Franscini, CH-6901 Lugano, Switzerland

- Mr Nicola Mordasini, Vice President of General Management, BANCA DEL GOTTARDO, LUGANO, 8, viale S. Franscini, CH-6901 Lugano, Switzerland

- Mr Rolf Schneebeli, Member of Management, BANQUE DU GOTHARD, LUXEMBOURG, 6, avenue Marie Thérèse, L-2132 Luxembourg

2) The board of directors is authorised to delegate powers of day-to-day management to Mr Stuart Alexander, Member of Management, BANQUE DU GOTHARD, LUXEMBOURG.

3) The registered office of the Corporation is fixed at 6, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with the undersigned notary, the present original deed.

**Traduction française du procès-verbal qui précède:**

L'an deux mille, le premier jour du mois de février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Luxembourg.

Ont comparu:

1.- BANCA DEL GOTTARDO, LUGANO, une société de droit Suisse, ayant son siège social au 8, viale S. Franscini, CH-6901 Lugano, Suisse,

représentée par Monsieur Stuart Alexander, membre de la Direction de BANQUE DU GOTHARD, SUCCURSALE DE LUXEMBOURG,

demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 28 janvier 2000.

2.- Monsieur Stuart Alexander, prénommé.

La procuration prémentionnée, signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée à ce document pour être soumise à l'enregistrement.

Les comparants, ès qualités en vertu desquelles ils agissent, ont demandé au notaire d'arrêter les statuts d'une société comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination BANQUE DU GOTHARD (LUXEMBOURG) S.A.

**Art. 2.** La Société est établie pour une période indéterminée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article vingt-deux ci-après.

**Art. 3.** L'objet de la société est l'exercice de toutes activités bancaires et d'épargne conformément de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle que modifiée de temps en temps, et plus particulièrement de recevoir des dépôts en espèces, en valeurs mobilières et en d'autres avoirs, d'accorder des crédits sous quelque forme que ce soit, de conclure toutes transactions relatives à des valeurs mobilières, des métaux précieux et des contrats fiduciaires, de prêter tous services financiers et administratifs, ainsi que de détenir des intérêts dans d'autres sociétés et de faire toutes autres opérations quelles qu'elles soient afin de réaliser l'objet de la Société tel que décrit ci-dessus ou en rapport avec cet objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à quatorze millions de francs suisses (CHF 14.000.000,-), représenté par cent quarante mille (140.000) actions nominatives sans valeur nominale.



Le capital libéré est de douze millions de francs suisses (CHF 12.000.000,-).

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, la somme libérée pour chacune de ces actions ainsi que le transfert des actions et les dates de ces transferts.

Le transfert d'une action se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La Société pourra également accepter en guise de preuve du transfert d'autres instruments de transfert jugés suffisants par la Société.

**Art. 6.** Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par résolution des actionnaires prise conformément aux dispositions exigées pour la modification des présents statuts, telles qu'établies à l'article vingt-trois ci-après.

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier mardi du mois de mars à 14h30. La première assemblée sera tenue en 2001. Si ce jour n'est pas un jour bancaire ouvrable, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour bancaire ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

**Art. 9.** Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par télégramme ou par télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à l'assemblée générale.

**Art. 10.** Les assemblées des actionnaires seront convoquées par le conseil d'administration à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, publié conformément à la loi et envoyé par lettre recommandée, au moins quatorze jours avant l'assemblée, à tout actionnaire à son adresse portée au registre des actionnaires.

Cependant, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils affirment avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis ou publication préalables.

**Art. 11.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale pour une période se terminant à la prochaine assemblée annuelle et lorsque leurs successeurs auront été élus; toutefois, un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif ou remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Les premiers administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la Société et resteront en fonctions jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires en mars 2001 et jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Au cas où, lors d'une réunion du conseil, il y a égalité des voix en faveur et en défaveur d'une résolution, le président aura voix prépondérante.

**Art. 12.** Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui dressera les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires. Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil d'administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration désigneront à la majorité un autre administrateur, et pour les assemblées générales des actionnaires toute autre personne, pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné au moins quatorze jours avant le jour prévu pour la réunion sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. On pourra passer outre à cette convocation à la suite de l'assentiment oral ou l'assentiment par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si une majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Des votes peuvent également être émis par écrit, par télécopie, télégramme ou télex, ou par téléphone, pourvu que dans ce dernier cas ce vote soit confirmé par écrit.

Les réunions du conseil d'administration pourront être tenues à Luxembourg ou ailleurs.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, pourra prendre des résolutions par voie de circulaire, en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, ou par câble, télégramme, télex ou télécopie à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou l'administrateur qui aura assumé la présidence en son absence.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire ou par tout administrateur.

**Art. 13.** Les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du conseil d'administration régulièrement convoquées. Le conseil d'administration aura le pouvoir de déterminer la politique de la Société ainsi que le cours et la conduite de l'administration et des opérations de la Société. Les administrateurs ne pourront cependant pas engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être autorisés par une résolution du conseil d'administration.

**Art. 14.** Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et à l'exécution d'opérations en vue de l'accomplissement de son objet et de la poursuite de l'orientation générale de sa gestion à des directeurs ou fondés de pouvoir de la Société et, sur accord préalable des actionnaires en assemblée générale, aux administrateurs de la Société.

Le conseil d'administration nommera des directeurs et fondés de pouvoir de la Société, dont un ou plusieurs administrateurs-délégués ou directeurs généraux et les autres directeurs et fondés de pouvoir dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le conseil d'administration. Les directeurs et fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les statuts n'en décident pas autrement, les directeurs et fondés de pouvoir auront les pouvoirs et les charges qui leur sont attribués par le conseil d'administration.

**Art. 15.** Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'ils en seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés.

L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera ni ne prendra part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur à la prochaine assemblée des actionnaires.

**Art. 16.** La Société indemnisera tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par tous actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef de l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir.

**Art. 17.** La Société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.

**Art. 18.** A la clôture de l'exercice social, le conseil d'administration dressera le bilan et le compte de pertes et profits conformément aux dispositions de la loi.

Les comptes annuels de la Société seront vérifiés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises nommés par le conseil d'administration. Les réviseurs remettront leur rapport au conseil d'administration.

**Art. 19.** L'exercice social commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice social qui commencera le jour de la constitution de la Société et qui se terminera le trente et un décembre 2000.

**Art. 20.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social tel qu'il est prévu à l'article 5 des statuts ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit ainsi qu'il est dit à l'article 6 ci-avant.

L'assemblée générale des actionnaires décidera de l'usage à faire du solde du bénéfice net annuel et décidera seule de la répartition des dividendes quand elle le jugera conforme à l'objet et aux buts de la Société.

Sous réserve des dispositions légales, le conseil d'administration peut décider de distribuer des dividendes intérimaires.

**Art. 21.** En cas de dissolution de la Société il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs qui peuvent être des personnes physiques ou morales, et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 22.** Les présents statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi.

**Art. 23.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives.

#### Souscriptions

Les actions ont été souscrites comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions souscrites	Capital souscrit CHF	Capital libéré
1) BANCA DEL GOTTARDO, prédésignée . . . . .	139.000	13.999.000	11.999.143
2) Monsieur Stuart Alexander, prénommé . . . . .	1	1.000	857
Total: . . . . .	140.000	14.000.000	12.000.000

Ces actions ont toutes été libérées à hauteur de douze millions de francs Suisses par paiement en espèces, preuve en a été donnée au notaire soussigné.

#### Estimation du capital social

A telles fins que de droit, le capital social qui précède est évalué à trois cent cinquante et un millions cent quatre-vingt-quatre mille quatre cents francs luxembourgeois (351.184.400,-).

#### Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de sa constitution s'élèvent à approximativement trois millions huit cent mille francs luxembourgeois (3.800.000,- LUF).

#### Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été observées.

#### Assemblée Générale des actionnaires

Les personnes sus-indiquées, représentant le capital souscrit en entier et se considérant comme régulièrement convoquées, ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, elles ont adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) L'assemblée a élu comme administrateurs:

Monsieur Klaus Bissmann, Membre de la Direction, BANCA DEL GOTTARDO, LUGANO, 8, viale S. Franscini, CH-6901 Lugano, Suisse

Monsieur Valerio Zanchi, Membre de la Direction, BANQUE DU GOTHARD, LUXEMBOURG, 6, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg

Monsieur Marco Netzer, Président de la Direction Générale, BANCA DEL GOTTARDO, LUGANO, 8, viale S. Franscini, CH-6901 Lugano, Suisse

Monsieur Nicola Mordasini, Vice Président de la Direction Générale, BANCA DEL GOTTARDO, LUGANO, 8, viale S. Franscini, CH-6901 Lugano, Suisse

Monsieur Rolf Schneebeili, Membre de la Direction, BANQUE DU GOTHARD, LUXEMBOURG, 6, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg

2) Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière à M. Stuart Alexander, Membre de la Direction, BANQUE DU GOTHARD, LUXEMBOURG.

3) L'adresse de la Société est fixée au 6, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire soussigné la présente minute.

Signé: S. Alexander, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 février 2000, vol. 847, fol. 61, case 11. – Reçu 3.511.844 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem.

Hesperange, le 1<sup>er</sup> mars 2000.

G. Lecuit.

(13484/239/467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2000.



**DIERICKX, LEYS, LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme, Société de gestion de fortune.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 247, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 55.067.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires,  
tenue au siège de la société en date du 24 février 2000 à 15.00 heures*

Après délibération, l'assemblée, à l'unanimité, décide:

- de convertir le capital social actuellement exprimé en francs luxembourgeois (LUF) en euros avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 1999;
- d'augmenter le capital social de 266,19 euros pour le porter de son montant actuel de 619.733,81 euros à 620.000,- euros par incorporation de résultats reportés;
- d'adapter la mention du capital social;
- d'adapter le paragraphe 1<sup>er</sup> de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Le capital souscrit est fixé à six cent vingt mille euros (620.000,- EUR), représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions sans désignation de valeur nominale».

Pour extrait conforme  
Pour publication  
Signature  
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2000, vol. 534, fol. 94, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17073/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2000.

**ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DU  
LYCEE ROBERT-SCHUMAN, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, boulevard Emmanuel Servais.

—  
STATUTS

Entre les soussignés:

Monsieur Guillaume Bourg, professeur, Luxembourg, 21, rue Ketten;  
Monsieur Bertrand Delles, instituteur, Luxembourg-Cents, 1, rue Gabriel de Marie;  
Madame Marianne Faber-Bausch, professeur E.M.A., Bereldange, 4, rue Belle-Vue;  
Madame Josée Frieden-Wetz, professeur, Luxembourg, 77, Kohlenberg;  
Monsieur Robert Modert, inspecteur P et T, Bereldange, 9, rue des Roses;  
Monsieur Fernand Schuman, employé privé, Bridel, 13, rue Nic. Goedert;  
Monsieur Arsène Tholl, inspecteur P et T, Bettembourg, 3, rue Amélie;  
Madame Maggy Turmes-Nickels, sans profession, Howald, 68, rue Ernest Beres;  
tous de nationalité luxembourgeoise,

membres du Comité Fondateur et tous ceux qui par la suite deviendront membres, il est constituée une association sans but lucratif, suivant le régime de la loi du 28 avril 1928, et les statuts arrêtés comme suit:

**Chapitre I.- Dénomination, Siège, Objet, Affiliation, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'Association prendra la dénomination de ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DU LYCEE ROBERT-SCHUMAN LUXEMBOURG, A.s.b.l.

**Art. 2.** Le siège social de l'Association est établi à Luxembourg.

**Art. 3.** L'Association a pour objet:

- de grouper et représenter les parents et autres personnes ayant la charge d'élèves, inscrits au Lycée Robert-Schuman;
- de transmettre aux autorités scolaires, les suggestions de ses membres et la recommandation relatives aux buts et au contenu de l'enseignement, ainsi qu'à l'organisation scolaire;
- de stimuler la participation active des parents à la vie du Lycée;
- de favoriser les échanges d'idées et les rapports entre les parents d'une part les autorités scolaires, le personnel enseignant et les délégués des élèves d'autre parts;
- de collaborer à la solution des problèmes que pose aux parents l'éducatif de leurs enfants durant leurs études;
- de contribuer au renom du Lycée Robert-Schuman.

**Art. 4.** L'Association pourra s'affilier à tous les groupements analogues nationaux ou internationaux susceptibles de lui prêter un concours utile pour atteindre les buts qu'elle poursuit.

**Art. 5.** L'Association s'interdit de s'occuper de questions étrangères à son objet, et notamment de questions politiques et confessionnelles.

**Art. 6.** L'Association est constituée pour une durée illimitée.

**Chapitre II.- Composition, Admission, Démission, Exclusion, Cotisation**

**Art. 7.** L'Association se compose de membres actifs et de membres honoraires.

Le nombre des membres actifs est de 7 au minimum.

**Art. 8.** Peuvent devenir membres actifs les parents d'élèves ou toute personne ayant la garde juridique d'un élève inscrit au Lycée Robert-Schuman.

La qualité de membre actif n'est acquise qu'après paiement de la cotisation.

**Art. 9.** Les membres du personnel enseignant du Lycée et les anciens membres actifs de l'Association peuvent, sur leur demande, devenir membres honoraires.

L'Assemblée générale pourra, sur proposition du Conseil d'Administration, nommer membres honoraires des personnes physiques ou morales ayant rendu des services ou fait des dons à l'Association.

**Art. 10.** La qualité de membre actif se perd:

- pour les personnes désignées à l'article 8 des présents statuts, dont l'enfant n'est plus inscrit au Lycée Robert-Schuman.

- pour tout membre n'ayant pas réglé la cotisation de l'exercice écoulé dans un délai de trois mois après l'échéance de celle-ci.

- par démission.

- par exclusion pour des actes portant un préjudice grave à l'Association.

L'exclusion sera proposée par le Conseil d'Administration à l'Assemblée générale qui en statuera à la majorité des 2/3 des voix.

**Art. 11.** Tout membre de l'Association peut à tout moment démissionner, moyennant notification écrite au secrétaire, qui la transmettra au Conseil d'Administration.

**Art. 12.** Les membres actifs payent une cotisation annuelle, dont le montant et les conditions de versement sont déterminées par l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration.

Le montant de la cotisation ne peut dépasser 300,- francs.

Il n'est versé qu'une seule cotisation pour un ou plusieurs enfants d'une même famille.

Les membres honoraires ne sont pas sujets à cotisation.

**Art. 13.** Un membre qui cesse de faire partie de l'Association perd tous les droits sur les cotisations versées.

Aucun membre n'a droit sur le fonds social.

### Chapitre III.- Administration, Elections

**Art. 14.** L'Association est gérée par un Conseil d'Administration composé de 7 membres au moins et de 21 membres au plus.

Les membres actifs réunis en Assemblée générale ordinaire, élisent au scrutateur secret et à majorité simple des voix les membres du Conseil d'administration en ayant soin d'assurer, dans la mesure du possible une bonne représentation des différentes années d'études.

Le mandat des membres du Conseil d'administration a une durée de deux ans.

Les membres sortants sont rééligibles.

Le Conseil d'administration est renouvelé annuellement par moitié.

Les membres du Conseil d'Administration sortant à la fin de la première année sont désignés par le sort.

**Art. 15.** Les candidatures au Conseil d'administration sont à adresser au président avant l'ouverture des opérations de vote.

Tous les membres actifs ont un droit de vote égal dans les Assemblées générales, le vote par procuration ou par correspondance n'étant pas admis.

Les deux époux ont droit de vote, mais ne peuvent être simultanément membres du Conseil d'administration.

Il est constituée un bureau de vote de trois membres actifs, non candidats aux élections, qui procède au dépouillement des bulletins de vote et proclame le résultat des élections. Ses décisions sont sans appel.

Les bulletins blancs seront assimilés aux bulletins nuls.

**Art. 16.** Le Conseil d'administration peut coopter jusqu'à 1/3 des membres élus, et ceci jusqu'à concurrence de 21 membres, pour assurer la participation des sections ou des classes qui ne sont pas représentées au Conseil d'Administration.

Le mandat des membres cooptés a une durée d'une année scolaire et est renouvelable.

La cooptation se fait au scrutin secret à la majorité des voix.

**Art. 17.** Le Conseil d'administration élit chaque année parmi ses membres un bureau composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire et d'un trésorier.

L'élection se fait au scrutin secret à la majorité simple des voix.

Les fonctions des membres du Conseil d'administration sont honorifiques.

**Art. 18.** Le Conseil d'administration se réunit chaque fois qu'il le juge utile, sur convocation de son président ou de son remplaçant ou à la demande d'au moins un tiers (1/3) de ses membres.

Il devra se réunir au moins une fois par trimestre scolaire. Il ne peut délibérer valablement qu'en présence de la majorité de ses membres.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité simple des suffrages exprimés par les membres présents. En cas d'égalité des voix, celle du président est décisive.

Si une réunion du Conseil n'a pas été en nombre pour délibérer sur un ordre du jour, une nouvelle réunion, convoquée avec le même ordre du jour peut délibérer valablement quel que soit le nombre des membres présents.

Les délibérations du Conseil d'Administration sont consignées dans un procès-verbal, signé par le président et le secrétaire.

**Art. 19.** Le président représente officiellement l'Association et assure l'observation des statuts. Il signe conjointement avec le secrétaire toutes les pièces qui engagent la responsabilité de l'Association.

**Art. 20.** Les droits, obligations, pouvoirs ainsi que la responsabilité des membres du Conseil d'Administration sont réglés par les articles 13 et 14 de la loi du 21 avril 1928 régissant les associations sans but lucratif.

#### **Chapitre IV.- Exercice Social, Assemblée Générale**

**Art. 21.** L'année sociale correspond à l'année scolaire. Par dérogation à cette règle, la première année commence le jour de la signature des présents statuts.

**Art. 22.** L'Assemblée générale ordinaire a lieu une fois par an, au courant du premier trimestre. Le Conseil d'administration en fixe la date et l'ordre du jour.

Par dérogation à cette règle, la première Assemblée générale aura lieu dans les trente (30) jours qui suivent la signature des présents statuts.

Le Conseil d'administration peut convoquer une Assemblée générale extraordinaire chaque fois qu'il le juge nécessaire.

A la suite d'une demande écrite de la part d'un cinquième (1/5) des membres actifs, le Conseil d'Administration doit convoquer dans un délai de 30 jours une Assemblée générale extraordinaire, en mettant à l'ordre du jour le motif de la demande.

**Art. 23.** Toute convocation à l'Assemblée générale ordinaire est portée à la connaissance des membres au moins 15 jours avant la date fixée.

La convocation à l'Assemblée générale extraordinaire doit leur parvenir au moins 5 jours francs avant la date fixée. Toute convocation devra comporter l'ordre du jour.

Toute proposition concernant l'ordre du jour émanant d'un membre de l'Association, doit être soumise au Conseil d'administration au moins 10 jours avant l'Assemblée générale.

**Art. 24.** L'Assemblée générale est régulièrement constituée quel que soit le nombre des membres actifs présents.

Il est rendu compte à l'Assemblée générale ordinaire des activités de l'Association au cours de l'exercice écoulé. L'Assemblée approuvera les comptes de l'exercice écoulé et donnera des suggestions sur les activités du prochain exercice.

Elle procédera à l'élection des membres-candidats pour le Conseil d'Administration.

**Art. 25.** Les résolutions et décisions de l'Assemblée générale sont prises à main levée et à la majorité simple des voix des membres présents.

Elles sont consignées dans un registre spécial conservé au siège de l'Association, où les membres pourront le consulter.

#### **Chapitre V.- Ressources, Voies et Moyens**

**Art. 26.** Les ressources de l'Association se composent notamment;

- a) des cotisations de ses membres;
  - b) de subsides;
  - c) de dons ou legs en sa faveur;
  - d) des intérêts de fonds placés;
- Cette liste n'est pas limitative.

**Art. 27.** Le trésorier est chargé de la tenue des livres de comptabilité.

Il veille à la rentrée des recettes et au paiement des dépenses.

Il établit pour chaque exercice le compte des recettes et des dépenses, lequel est soumis aux fins de vérification à deux (2) réviseurs de caisse, désignés par l'Assemblée générale.

Cette commission de révision en fait le rapport à l'Assemblée générale, qui en cas d'approbation donne décharge au trésorier et au Conseil d'Administration.

#### **Chapitre VI.- Modification des Statuts**

**Art. 28.** Toute modification des statuts doit être effectuée conformément aux prestations de l'article 8 de la loi du 21 avril 1928, sur les associations sans but lucratif.

#### **Chapitre VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 29.** La dissolution de l'Association ne peut être prononcée que conformément aux dispositions stipulées à l'article 20 de la loi du 21 avril 1928.

L'Assemblée générale peut désigner à la même occasion une ou plusieurs personnes chargées de la liquidation.

**Art. 30.** En cas de dissolution volontaire ou judiciaire de l'Association, le ou les liquidateurs donneront aux biens de l'Association, après acquittement du passif, une affectation qui se rapprochera autant que possible de l'objet en vue duquel l'Association a été créée.

#### **Chapitre VIII.- Publications**

**Art. 31.** Le Conseil d'administration fera les diligences nécessaires pour que les prescriptions des articles 3, 9, 10, 11, 23 et 25 de la loi du 21 avril 1928 soient observées.

#### **Chapitre IX.- Dispositions Générales**

**Art. 32.** Les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sont applicables à tous les cas non prévus par les présents statuts.

Sont nommés membres du Conseil d'administration:

Madame Josée Frieden-Wetz, président;  
 Monsieur Fernand Schuman, vice-président;  
 Monsieur Guillaume Bourg, secrétaire;  
 Monsieur Arsène Tholl, secrétaire-adjoint;  
 Monsieur Robert Modert, trésorier;  
 Monsieur Bertrand Delles, membre titulaire;  
 Madame Marianne Faber-Bausch, membre titulaire;  
 Madame Pierre Turmes-Nickels, membre titulaire.  
 Fait à Luxembourg, le 14 janvier 1975.

*Le Conseil d'Administration*  
 Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2000, vol. 533, fol. 5, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(07115/267/187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2000.

**TWENTY TWO S.A., Société Anonyme.**  
 Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

—  
 STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix-huit janvier.  
 Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) La société anonyme NESSAR FINANCE S.A., avec siège à Panama-City (République de Panama), ici représentée par Madame Lidia Palumbo, demeurant à F-Tiercelet, en vertu d'une procuration annexée au présent acte.

2) La société anonyme DEFINEX A.G., avec siège à Vaduz/Liechtenstein, ici représentée par Monsieur François Winandy, demeurant à Luxembourg,  
 en vertu d'une procuration annexée au présent acte.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société de participations financières qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société de participations financières sous la dénomination de TWENTY TWO S.A.

Cette société aura son siège à Luxembourg. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration. La durée est illimitée

**Art. 2.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, amis que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement. La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties. La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** Le capital social entièrement libéré est fixé à soixante-dix-sept mille cinq cents Euros (EUR 77.500,-), divisé en trente-huit mille sept cent cinquante (38.750) actions d'une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,-) chacune.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, dispositions contraires de la loi. La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et télécopie, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télécopie ou télex.

**Art. 6.** Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Il peut également de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des actionnaires, déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux de ses administrateurs.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

**Art. 8.** Le conseil d'administration peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

**Art. 9.** Les obligations doivent être signées par deux administrateurs, ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

**Art. 10.** Le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

**Art. 11.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.

**Art. 12.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le dernier jeudi du mois de juin à 11.00 heures.

**Art. 14.** La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Souscription du capital*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) La société NESSAR FINANCE S.A., préqualifiée	1 action
2) La société DEFINEX AGI préqualifiée	38.749 actions
Total:	38.750 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de soixante-dix-sept mille cinq cents Euros (EUR 77.500,-) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2000.

La première assemblée générale annuelle se réunira le dernier jeudi du mois de juin 2001 à 11.00 heures.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant les comparants ès qualité qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1. - Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un;
2. - Sont nommés administrateurs:
  - a) Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg.
  - b) Madame Mireille Gehlen, licenciée en administration des Affaires, demeurant à Dudelange.
  - c) Monsieur Marco Theodoli, administrateur de sociétés, demeurant à Lugano.
  - d) Monsieur Isaac Truzman, administrateur de sociétés, demeurant à Lugano.
3. - Est appelé aux fonctions de commissaire: Monsieur Michele Romerio, demeurant à Lugano.
4. - Le siège social de la société est fixé à L 1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
5. - Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin en 2005.

6. - Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 6 des présents statuts à désigner un ou plusieurs administrateurs avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Palumbo, F. Winandy, G. d'Huart.

Pétange, le 24 janvier 2000.

G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 janvier 2000, vol. 856, fol. 48, case 8. – Reçu 31.264 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07113/207/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2000.



**LA BOULE D'OR, Association sans but lucratif.**

Siège social: Esch-sur-Alzette.

—  
STATUTS

Le vendredi huit janvier 2000 entre les soussignés:

- 1) Petrelli Mario, carreleur,  
27, rue de mûr, L- 2174 Bonnevoie, italien,
- 2) Talamelli Francesco, vendeur,  
14, rue des Noyers, L-4262 Esch-sur-Alzette, italien,
- 3) Di Tomaso Vincenzo, vendeur,  
21, rue du fossé, L-4123 Esch-sur-Alzette, italien,
- 4) Verrucci Ivo, tapissier décorateur,  
230 rue de Luxembourg, L-4222 Esch-sur-Alzette, italien,
- 5) Simon Jean, rentier,  
7 rue Michel Junckel, L-3653 Kayl, luxembourgeois,
- 6) Martin André, entrepreneur,  
27 rue Th. Aubart, L-4907 Bascharage, luxembourgeois,
- 7) Giacomini Oswaldo, ajusteur mécanicien,  
19 cité Paerchen, L-3870 Schifflange, italien,
- 8) Farella Giuseppe, rentier,  
15 Place Bleiche, L-7610 Larochette, italien,
- 9) Touilly Monique, secrétaire comptable,  
27 rue Th. Aubart, L-4907 Bascharage, luxembourgeoise,
- 10) Fratini Alfio, soudeur,  
41 rue Dicks, L-4081 Esch-sur-Alzette, italien,
- 11) Talamelli Alberto, employé de banque,  
19 rue Aloyse Kayser, L-4169 Esch-sur-Alzette, luxembourgeois,
- 12) Guidubaldi Fabiano, éducateur,  
3, rue Edison, L-4105 Esch-sur-Alzette, Italien,

il a été convenu de constituer une association sans but lucratif régie par les statuts ci-après et par la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée par les lois subséquentes.

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association est dénommée LA BOULE D'OR.

**Art. 2.** L'association a son siège à Esch-sur-Alzette. Il peut être transféré dans une autre commune du pays par simple décision du conseil d'administration.

**Art. 3.** L'association a pour objet l'agrément pour ses membres et le développement de jeux de boules à savoir boule lyonnaise, sport - boules, pétanque, jeu provençal, boule parisienne, boule de fort, boule synthétique (raffa), etc.

Elle peut faire toutes opérations en rapport direct ou indirect avec son objet et peut donner son concours à des activités similaires ou connexes à son objet.

**Art. 4.** L'association se compose de membres effectifs et de membres adhérents. Le nombre minimum des membres ne peut être inférieur à quatre.

**Art. 5.** Sont membres effectifs:

1° les comparants au présent acte

2° tout membre adhérent qui, présenté par deux membres effectifs, est admis en qualité de membre effectif par une décision de l'assemblée générale réunissant les deux tiers des voix présentes.

**Art. 6.** Pour être admis comme membre adhérent le candidat doit adresser une demande écrite au conseil d'administration. Le conseil en délibère à sa prochaine réunion et décide à la majorité des voix émises par les administrateurs présents. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

La décision du conseil ne doit pas être motivée. Elle est sans appel.

Le candidat en est informé par lettre missive.

Les membres adhérents n'ont pas la qualité de membres actifs et ne peuvent ni prendre part aux votes ni prendre la parole aux assemblées générales.

**Art. 7.** Les membres effectifs et adhérents sont libres de se retirer à tout moment en adressant par écrit leur démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire, le membre effectif ou adhérent qui ne paie pas sa cotisation, dans le mois du rappel qui lui est adressé par lettre recommandée.

Tout membre dont le comportement nuit aux buts de l'association ou est contraire à son esprit peut être suspendu ou exclu.

Toutefois l'exclusion d'un membre effectif ou adhérent ne peut être prononcée que par l'assemblée générale à la majorité des deux tiers des voix présentes.

**Art. 8.** Le membre démissionnaire ou exclu et les héritiers ou ayants droit du membre n'ont aucun droit à faire valoir sur l'avoir de l'association.

**Art. 9.** Les membres effectifs et adhérents paient une cotisation annuelle identique, dont le montant est fixé par le conseil d'administration et ne peut être supérieure à deux mille francs.

**Art. 10.** L'assemblée générale se compose de tous les membres effectifs. Elle a le pouvoir de modifier les statuts, de nommer et révoquer les administrateurs et commissaires, d'approuver les budgets et les comptes annuels et d'exercer tous autres pouvoirs dérivant de la loi ou lui conférés par les présents statuts.

**Art. 11.** L'assemblée générale ordinaire se réunit au mois une fois par an, dans le courant du mois de janvier.

Le vote pour les élections a lieu sur demande au scrutin secret.

Le conseil d'administration soumet à l'approbation de l'assemblée générale les comptes de l'exercice et le budget du prochain exercice.

Le président fait rapport à l'assemblée générale de l'activité de l'association. Les commissaires aux comptes donnent décharge au trésorier.

**Art. 12.** Les convocations sont faites par le conseil d'administration, par lettre missive adressée à chaque membre effectif, huit jours au moins avant la réunion. La convocation contient l'ordre du jour. L'assemblée peut être convoquée par le conseil d'administration lorsqu'un cinquième des membres effectifs le demande.

**Art. 13.** Tous les membres effectifs ont un droit de vote égal à l'assemblée générale. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix présentes. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

**Art. 14.** Toute modification des statuts se fera conformément à la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle que modifiée par les lois subséquentes.

**Art. 15.** Les délibérations de l'assemblée sont constatées par des procès verbaux inscrits sur un registre et signés par les membres du conseil d'administration.

Il est tenu une feuille de présence contenant les noms et domiciles des membres actifs présents. Cette feuille est certifiée par le président de l'assemblée.

**Art. 16.** Les résolutions de l'assemblée sont portées à la connaissance des membres actifs par circulaire et à la disposition des tiers aux fins de consultation au siège social.

**Art. 17.** L'association est administrée par un conseil d'administration composé de cinq membres au moins dont un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier.

**Art. 18.** Les administrateurs dont le nombre ne pourra être supérieur à douze devront être membres de l'association.

Ils sont élus par l'assemblée générale pour une durée de deux ans. Leur mandat est renouvelable.

Si pour une raison quelconque le nombre des administrateurs devient inférieur au minimum énuméré à l'article dix sept le conseil d'administration nommera provisoirement des administrateurs. La prochaine assemblée générale procédera à l'élection définitive.

En cas de vacance du poste de président, le vice-président l'occupera provisoirement jusqu'à la nomination d'un nouveau président par l'assemblée générale.

**Art. 19.** Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix présentes. En cas d'égalité, la voix du président est prépondérante.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer valablement que si cinq membres au moins sont présents.

Les décisions du conseil sont constatées dans des procès verbaux tenus par le secrétaire et signés par les administrateurs.

**Art. 20.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion des affaires en conformité des buts que l'association s'est proposé et des décisions de l'assemblée générale. L'association est représentée judiciairement par le conseil d'administration qui règle tout ce que la loi ou les statuts ne réservent pas à l'assemblée générale.

Vis-à-vis des tiers l'association est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs.

**Art. 21.** En cas de dissolution de l'association, l'assemblée générale nommera un ou des administrateurs fixera leurs pouvoirs et décidera de la destination de l'actif net. Cette affectation devra obligatoirement être faite en faveur d'une oeuvre de bienfaisance.

*Assemblée générale extraordinaire:*

Ensuite les membres fondateurs et membres effectifs se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix, ont pris la résolution suivante:

L'assemblée nomme douze administrateurs de l'association, à savoir:

- 1) Petrelli Mario, carreleur,  
27, rue de mûr, L- 2174 Bonnevoie, italien,
- 2) Talamelli Francesco, vendeur,  
14, rue des Noyers, L-4262 Esch-sur-Alzette, italien,
- 3) Di Tomaso Vincenzo, vendeur,  
21, rue du fossé, L-4123 Esch-sur-Alzette, italien,
- 4) Verrucci Ivo, tapissier décorateur,  
230 rue de Luxembourg, L-4222 Esch-sur-Alzette, italien,
- 5) Simon Jean, rentier,  
7 rue Michel Junekel, L-3653 Kayl, luxembourgeois,
- 6) Martin André, entrepreneur,  
27 rue Th. Aubart, L-4907 Bascharage, luxembourgeois,
- 7) Giacomini Oswaldo, ajusteur mécanicien,  
19 cité Paerchen, L-3870 Schiffange, italien,

- 8) Farella Giuseppe, rentier,  
15 Place Bleiche, L-7610 Larochette, italien,  
9) Touilly Monique, secrétaire comptable,  
27 rue Th. Aubart, L-4907 Bascharage, luxembourgeoise,  
10) Fratini Alfio, soudeur,  
41 rue Dicks, L-4081 Esch-sur-Alzette, italien,  
11) Talamelli Alberto, employé de banque,  
19 rue Aloyse Kayser, L-4169 Esch-sur-Alzette, luxembourgeois,  
12) Guidubaldi Fabiano, éducateur,  
3, rue Edison, L-4105 Esch-sur-Alzette, Italien.

*Réunion du conseil d'administration:*

Ensuite, les administrateurs prénommés se sont réunis en conseil et ont pris à la majorité des voix les résolutions suivantes:

1. Est nommé président: Di Tomazo Vincenzo
2. Est nommé vice-président: Martin André
3. Est nommé secrétaire: Talamelli Alberto, assisté de Touilly M. et Guidubaloli F.
4. Est nommé trésorier: Giacomini Oswaldo, assisté de Martin A.
5. L'adresse de l'association est fixée à: 19, rue Aloyse Kayser, L-4169 Esch-sur-Alzette
6. L'assemblée générale a également désigné Messieurs Casagrande Lucio et Maselli Vincenzo comme commissaires chargés de vérifier les comptes et de lui présenter un rapport annuel pour l'assemblée générale.

En second lieu ont été nommés:

7. Est nommé public relation et rédacteur du bulletin: Touilly M., assisté de Martin A.
8. Responsable sponsoring: Martin A., assisté de Di Tomaso V. et Farella G.
9. Responsable jeu et concours: Talamelli Francesco, assisté de Petrelli M. et Verrucci Y.
10. Responsable entretien terrain: Simon Jean
11. Responsable club House: Giacommini Oswaldo, assisté de Fratini A.
12. Responsable travaux: Giacommini Oswaldo, assisté de Martin A.
13. Est nommé président honoraire: Verrucci Yvo

Fait à Esch-sur-Alzette, le 28 janvier 2000.

Signatures.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 janvier 2000, vol. 315, fol. 59, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé):* Signature.

(07117/000/165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2000.

**ARCODOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.  
R. C. Luxembourg B 37.312.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2000, vol. 533, fol. 22, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2000.

ARCODOR HOLDING S.A.  
Signature

(07137/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2000.

**BEAUSOL, Société Anonyme (en liquidation).**

Capital 5.000.000 LUF.  
Siège social: L-1474 Luxembourg, 5, sentier de l'Espérance.  
R. C. Luxembourg B 32.388.

DISSOLUTION

*Extrait de l'assemblée générale du 8 janvier 2000*

- Les actionnaires décident que la liquidation est définitivement clôturée.
- Les actionnaires accordent décharge au liquidateur pour l'exercice de son mandat.
- Les actionnaires décident que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de 5 ans au siège de la société IKOGEST, 5, sentier de l'Espérance, L-1474 Luxembourg.
- Les actionnaires décident d'accepter la proposition du liquidateur de transférer les éléments d'actif et de passif dans le patrimoine de la société IKOGEST afin que celle ci se charge de la récupération des créances en suspens et du paiement des dettes exigibles avant et après la clôture de l'exercice.

Le boni de liquidation sera versé aux actionnaires endéans deux années.

*Pour la société.*

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2000, vol. 533, fol. 27, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

(07148/592/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2000.

**A REGIONAL BERTO VILA VERDE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 38.009.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 décembre 1999, vol. 315, fol. 23, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 31 janvier 2000.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(07138/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2000.

**ARLAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Esch-sur-Alzette.  
R. C. Luxembourg B 63.649.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 décembre 1999, vol. 315, fol. 22, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 31 janvier 2000.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(07139/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2000.

**ASIA PACIFIC PERFORMANCE.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 50.269.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2000, vol. 533, fol. 10, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2000.

Pour ASIA PACIFIC PERFORMANCE  
BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.  
Agent Domiciliaire

J.-M. Gelhay

R. Leoni

Director

Fondé de pouvoir Principal

(07140/034/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2000.

**BAKEWEL FOODS S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 26.762.

**DISSOLUTION**

*Extrait*

It results of a deed received by Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Luxembourg), on the 26th October 1999, registered in Esch-sur-Alzette, on the 27th of October 1999, vol. 845, fol. 39, case 4, that the Société Anonyme BAKEWEL FOODS S.A., having its registered office at L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch, registered in the registre de commerce et des sociétés in Luxembourg, section B number 26.762, incorporated by notarial deed on 20th October 1987, published in the Mémorial C number 18 on 20th January 1988, the capital of which is fixed at thirty-five thousand US dollars (US \$ 35,000.-), divided into three hundred and fifty (350) shares of one hundred US dollars (US \$ 100.-) each, entirely paid up, has been dissolved and liquidated by the concentration of the shares of BAKEWEL FOODS S.A. prenamed, in one hand, which is the expressly willpower of the sole shareholder.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

Il résulte d'un acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), en date du 26 octobre 1999, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 octobre 1999, vol. 845, fol. 39, case 4, que la Société Anonyme BAKEWEL FOODS S.A., ayant son siège social à L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 26.762, constituée suivant acte notarié du 20 octobre 1987, publié au Mémorial C numéro 18 du 20 janvier 1988, au capital social de trente-cinq mille dollars des Etats-Unis (\$ US 35.000.-), divisé en trois cent cinquante (350) actions de cent dollars des Etats-Unis (\$ US 100.-), chacune, entièrement libérées, a été dissoute et liquidée par le fait d'une décision de l'actionnaire unique, réunissant entre ses mains la totalité des actions de la société BAKEWEL FOODS S.A., prédésignée.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 janvier 2000.

J.-J. Wagner  
Notaire

(07144/239/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2000.

**ATLANTE S.A. HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.  
R. C. Luxembourg B 41.914.

Les comptes annuels au 30 juin 1998, enregistrés à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2000, vol. 533, fol. 22, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2000.

ATLANTE S.A. HOLDING  
Signature

(07141/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2000.

---

**ATLANTE S.A. HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.  
R. C. Luxembourg B 41.914.

Les comptes annuels au 30 juin 1999, enregistrés à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2000, vol. 533, fol. 22, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2000.

ATLANTE S.A. HOLDING  
Signature

(07142/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2000.

---

**ATLANTE S.A. HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.  
R. C. Luxembourg B 41.914.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 13 octobre 1999*

Monsieur Angelo De Bernardi et Madame Marie-Fiore Ries-Bonani sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Adrien Schaus est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2002. Monsieur Vincenzo Arno, Maître en droit, demeurant à Luxembourg, est nommé administrateur de la société en remplacement de Monsieur Louis Bonani, décédé. Son mandat viendra également à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2002.

Pour extrait sincère et conforme  
ATLANTE S.A. HOLDING  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2000, vol. 533, fol. 22, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07143/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2000.

---

**BAMBI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 39.326.

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2000, vol. 533, fol. 22, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société  
BAMBI S.A.  
Signature

(07145/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2000.

---

**BARRIERE DE L'ALZETTE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Dommeldange.  
R. C. Luxembourg B 58.120.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2000, vol. 533, fol. 4, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 31 janvier 2000.

Signature.

(07147/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2000.

---



**CAFE-RESTAURANT BAIRRADA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 62, boulevard J.-F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 51.676.

*Assemblée Générale Extraordinaire de la société*

L'assemblée est ouverte à 16.00 heures.

*Ordre du jour:*

- Cession de parts sociales.

Les associés suivant sont présents:

Monsieur Carlos Breda Dos Santos, demeurant 51, avenue de Luxembourg à L-4950 Bascharage . . . . .	55 parts sociales
Madame Maria Madalena Fernandes Dos Santos, épouse de Monsieur Carlos Breda Dos Santos, demeurant 51, avenue de Luxembourg à L-4950 Bascharage . . . . .	45 parts sociales
	100 parts sociales

Monsieur Carlos Breda Dos Santos, précité, cède ses 55 parts sociales à son épouse Madame Maria Madalena Fernandes Dos Santos, prédite.

La nouvelle répartition des parts est donc la suivante:

Madame Maria Madalena Fernandes Dos Santos, précitée 100 parts sociales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 17.00 heures.

Fait à Esch-sur-Alzette, le 1<sup>er</sup> octobre 1999.

C. Breda Dos Santos

M. M. Fernandes Dos Santos

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 octobre 1999, vol. 314, fol. 42, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

(07166/612/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2000.

**BEFCO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

*Extrait des décisions prises par le Conseil d'Administration*

Il résulte d'une réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg le 18 janvier 2000 que:

le Conseil d'Administration nomme M. Antonio Lefebvre d'Ovidio président de la société BEFCO HOLDING S.A., pendant l'exercice de sa fonction, il assumera la présidence de toutes les séances.

Luxembourg, le 26 janvier 2000.

*Pour BEFCO HOLDING S.A.**Signature**Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2000, vol. 533, fol. 11, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(07151/744/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2000.

**BEFCO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

*Extrait des décisions prises par le Conseil d'Administration*

Il résulte d'une réunion du Conseil d'Administration tenue par voie circulaire datée à Luxembourg le 9 décembre 1999 que:

Monsieur Giorgio Scelsi est nommé fondé de pouvoir général et est investi des pouvoirs prévus dans le statut sous sa signature conjointe avec un des administrateurs pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Luxembourg, le 25 janvier 2000.

*Pour BEFCO HOLDING S.A.**Signature**Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2000, vol. 533, fol. 5, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(07152/744/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2000.

**BELTRAME INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 21.240.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2000, vol. 533, fol. 24, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2000.

BELTRAME INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Deux administrateurs

(07154/027/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2000.

---

**BELTRAME INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 21.240.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 13 janvier 2000*

*Résolution*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 1999:

*Conseil d'administration*

MM. Giancarlo Beltrame, entrepreneur, demeurant à Vicenza (Italie), président;  
Claude Deschenaux, président de banque, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
Martin F.F. Hesselmann, avocat, demeurant à Hambourg (Allemagne), administrateur.

*Commissaire aux comptes*

ARTHUR ANDERSEN, 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour extrait conforme

BELTRAME INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Deux administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2000, vol. 533, fol. 24, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07155/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2000.

---

**BENPOL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Dudelange.  
R. C. Luxembourg B 49.382.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 janvier 2000, vol. 315, fol. 38, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 31 janvier 2000.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(07156/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2000.

---

**CARFIDE RE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 35.415.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 décembre 1999*

*Première résolution*

Proposition de la modification de la devise du capital social en euro.

L'Assemblée décide à l'unanimité de modifier la devise du capital social en euro.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2000, vol. 533, fol. 22, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07170/689/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2000.

---

**CANDORIA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 50.591.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the twenty-ninth of December.  
Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of CANDORIA HOLDING, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at Luxembourg, trade register Luxembourg section B number 50.591, incorporated by deed dated on March 3, 1995, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 306 of July 4, 1995.

The meeting is presided by Mrs Audrey Dumont, employee, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Patrick Van Hees, Jurist, residing in Messancy (Belgium).

The meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, Jurist, residing in Torgny (Belgium).

The chairman requests the notary to act that:

I. - The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. - As appears from the attendance list, the 31,000 (thirty-one thousand) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III. - The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. - Increase of the subscribed capital in the amount of LUF 39,000,000.- (thirty-nine million Luxembourg francs) in order to raise it from LUF 31,000,000.- (thirty-one million Luxembourg francs) to LUF 70,000,000.- (seventy million Luxembourg francs) by issue of 39,000 (thirty-nine thousand) new shares having the same rights and obligations as the existing one, to be subscribed by BA CARA STIFTUNG and fully paid up by conversion into capital of an uncontested, current and immediately exercisable claim against the company amounting to LUF 39,000,000.- (thirty-nine million Luxembourg francs):

2. - Acceptation of subscription and payment.

3. - Conversion of the Company's share capital from Luxembourg francs into US dollars

4. - Amendment of article 6 of the by laws which henceforth will read as follows:

«**Art. 6.** The company's corporate capital is fixed at USD 1,750,000.- (one million seven hundred fifty thousand US dollars), represented by 70.000 (seventy thousand) shares of USD 25.- (fifty-five US dollars) each.»

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

*First resolution*

The meeting decides to increase the issued share capital by LUF 39,000,000.- (thirty-nine million Luxembourg francs) in order to raise it from LUF 31,000,000.- (thirty-one million Luxembourg francs) to LUF 70,000,000.- (seventy million Luxembourg francs) by issue of 39,000 (thirty-nine thousand) new shares having the same rights and obligations as the existing one.

*Second resolution*

The meeting decides to admit to the subscription of the 39.000 (thirty-nine thousand) new shares, the foundation SACAPA STIFTUNG, with registered office in FL-Vaduz.

*Intervention - Subscription - Payment*

Furthermore the aforementioned SACARA STIFTUNG, here represented by Mrs Audrey Dumont, prenamed, by virtue of one of the aforementioned proxies;

which declared to subscribe the entire increase of the share capital and to pay it up by conversion into capital of an uncontested, current and immediately exercisable claim against the company amounting to LUF 39,000,000.- (thirty-nine million Luxembourg francs).

The evidence of existence, of the amount of such claim and of the renunciation has been given to the undersigned notary by a certificate of acknowledgement of loan signed by the manager of the Luxembourg company and by the renunciation to the claim by the company SACARA STIFTUNG.

*Third resolution*

The meeting decides to convert the Company's share capital from Luxembourg Francs (LUF) into US dollars (USD) at the rate of exchange of 1 USD for 40.- LUF, so that after conversion, the capital is set at USD 1,750,000.- (one million seven hundred fifty thousand US dollars), divided into 70,000 (seventy thousand) shares with a nominal value of USD 25.- (twenty-five US dollars) each.

*Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend article 6 of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 6.** The company's corporate capital is fixed at USD 1,750,000.- (one million seven hundred fifty thousand US dollars), represented by 70.000 (seventy thousand) shares of USD 25.- (fifty-five US dollars) each.»

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately four hundred ninety thousand Luxembourg francs.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée CANDORIA HOLDING, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, R.C. Luxembourg section B numéro 50.591, constituée suivant acte reçu le 3 mars 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 306 du 4 juillet 1995.

L'assemblée est présidée par Madame Audrey Dumont, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

Le président prie le notaire d'acter que:

I. - Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. - Il ressort de la liste de présence que les 31.000 (trente et un mille) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. - Augmentation du capital social à concurrence de LUF 39.000.000,- (trente-neuf millions de francs luxembourgeois), en vue de le porter de son montant actuel de LUF 31.000.000,- (trente et un millions de francs luxembourgeois) à LUF 70.000.000,- (soixante-dix millions de francs luxembourgeois) par l'émission de 39.000 (trente-neuf mille) parts sociales nouvelles ayant les mêmes droits et obligations que celles existantes à souscrire par SACARA STIFTUNG et à libérer entièrement de la manière suivante par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible sur la société s'élevant à LUF 39.000.000,- (trente-neuf millions de francs luxembourgeois).

2. - Souscription et libération.

3. - Conversion du capital social de la société de francs luxembourgeois en US dollars.

4. - Modification de l'article 6 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt USD 1.750.000,- (eine Million siebenhundertfünfzigtausend US Dollars), eingestellt in 70.000 (siebzigtausend) Anteile mit einem Nennwert von je USD 25,- (fünfundzwanzig US Dollars).».

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de LUF 39.000.000,- (trente-neuf millions de francs luxembourgeois) pour le porter de son montant actuel de LUF 31.000.000,- (trente et un millions de francs luxembourgeois) à 70.000.000,- (soixante-dix millions de francs luxembourgeois), par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible sur la société s'élevant à LUF 39.000.000,- (trente-neuf millions de francs luxembourgeois), par l'émission de 39.000 (trente-neuf mille) parts sociales nouvelles ayant les mêmes droits et obligations que celles existantes.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 39.000 (trente-neuf mille) parts sociales nouvelles l'associé SACARA STIFTUNG, une fondation, avec siège social à EL-Vaduz.

*Intervention - Souscription - Libération*

Est ensuite intervenue aux présentes SACARA STIFTUNG, ici représentée par Madame Audrey Dumont, prénommée, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant;

laquelle, par son représentant susnommé, a déclaré souscrire à l'intégralité de l'augmentation du capital social et la libérer intégralement par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible sur la société s'élevant à LUF 39.000.000,- (trente-neuf millions de francs luxembourgeois).

La justification de l'existence, du montant de la dite créance et de la renonciation a été rapportée au notaire instrumentant par la production d'un état comptable de la société où la dette afférente apparaît, par un certificat de reconnaissance de dette signé par le gérant de la société luxembourgeoise ainsi que par une déclaration de renonciation signée par la société SACARA STIFTUNG.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de convertir le capital social de la société de LUF (francs luxembourgeois) en USD (US dollars) au taux d'échange de 1 USD = LUF 40,-, de sorte que le capital, après conversion, s'élève à USD 1.750.000,- (un million sept cent cinquante mille US dollars), divisé en 70.000 (soixante-dix mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 25,- (vingt-cinq US dollars) chacune.

*Quatrième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt USD 1.750.000,- (eine Million siebenhundertfünfzigtausend US Dollars), eingestellt m 70.000 (siebzigtausend) Anteile mit einem Nennwert von je USD 25,- (fünfundzwanzig US Dollars).».

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre cent quatre-vingt-dix mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur la demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: A. Dumont, P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1999, vol. 4CS, fol. 47, case 12. – Reçu 390.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2000.

J. Elvinger.

(07168/211/160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2000.

**CANDORIA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 50.591.

Les statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2000.  
(07169/211/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2000.

**BLACK BULLS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4451 Esch-sur-Alzette, 23, rue du Moulin.  
R. C. Luxembourg B 52.235.

*Assemblée Générale Extraordinaire de la société*

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures.

*Ordre du jour:*

- Cession de parts sociales.
- Démission.
- Nomination.

L'associé unique est présent de façon que l'intégralité du capital est représentée.

Monsieur Francisco Chaves, demeurant à L-4560 Oberkorn, 22, rue Pierre Frieden, 500 parts sociales.

Monsieur Francisco Chaves, prèdit, cède 251 parts sociales à Madame Maria Isabel Valadares Teixeira, demeurant à L-4051 Esch-sur-Alzette, 57, rue du Canal.

La présente vaut quittance et acceptation du prix convenu entre parties.

Après cette cession, la répartition des parts est la suivante:

Monsieur Francisco Chaves, prèdit	249 parts sociales
Mme Maria Isabel Valadares Teixeira, prèdite	251 parts sociales
	<u>500 parts sociales</u>

Les associés acceptent la démission de Monsieur José Ferreira Campanha, domicilié 25, rue de Lallange à L-4201 Esch-sur-Alzette, en tant que gérant technique, et lui donnent décharge.

Est nommée gérante technique Madame Maria Isabel Valadares Teixeira, demeurant 57, rue du Canal à L-4051 Esch-sur-Alzette, qui accepte.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 12.00 heures.

Fait à Esch-sur-Alzette, le 17 janvier 2000.

M. I. Valadares Teixeira

F. Chaves

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 janvier 2000, vol. 315, fol. 47, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(07161/612/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2000.



**BULL CONSTRUCTIONS S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-4171 Esch-sur-Alzette, 50, boulevard Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 34.429.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 21 janvier 2000*

*Première résolution*

L'Assemblée accepte la démission de l'Administrateur-délégué Pranzetti Bernard, demeurant à Luxembourg, telle que notifiée par lettre recommandée datée du 25 février 1999.

L'Assemblée Générale Extraordinaire stipule expressément qu'elle n'accorde ni décharge, ni valable quittance à Monsieur Pranzetti prénommé.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire fixe le nombre d'administrateurs à trois et nomme pour une période de 6 ans comme administrateur:

- a. Maître Gilles Plottké, avocat, demeurant à L-1130 Luxembourg, 54, rue d'Anvers;
- b. Madame Françoise Fauconnier, demeurant à Hagondange (F), 5, rue de Metz;
- c. La société de droit irlandais JAGUAR LIMITED, établie et ayant son siège social à Dublin (Irlande).

Maître Gilles Plottké est désigné en tant qu'Administrateur-délégué de la société, avec les pouvoirs résultant de l'acte de constitution de la société, tel que modifié. Il pourra engager la société sous sa seule signature.

*Troisième résolution*

Est appelée à la fonction de Commissaire aux comptes: La FIDUCIAIRE MARCEL BARTHEL S.A., établie et ayant son siège social à L-4151 Esch-sur-Alzette, 3-7, rue Ernie Reitz.

*Quatrième résolution*

Quant à la S.C.I. HAGONDANGE, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Metz sous le numéro D 393 623 624, l'Assemblée mandante Maître Jacques Schaefer, avocat, établi à Metz, de défendre les intérêts de la société S.C.I. HAGONDANGE, pour autant que celui-ci accepte le mandat en question, dans les affaires suivantes:

- a. Affaire S.C.I. HAGONDANGE / BANK GLOBO.
- b. Convoquer d'urgence une Assemblée Générale Extraordinaire de la S.C.I. HAGONDANGE afin de révoquer en tant que gérant Monsieur Bernard Pranzetti, demeurant à L-7450 Lintgen, 14, rue Principale.
- c. Mettre en demeure Monsieur Pranzetti de ne plus engager la société S.C.I. HAGONDANGE, étant donné que 59 parts des 60 parts de la société lui ont d'ores et déjà retiré sa confiance; de ce fait s'opposer formellement à ce que Monsieur Pranzetti, prénommé, puisse de quelque manière engager la Société Civile Immobilière HAGONDANGE.

Dans l'hypothèse où Maître Schaefer n'accepte pas le prédit mandat, l'Administrateur-délégué confiera le mandat en question à autrui.

*Cinquième résolution*

L'Administrateur-délégué dispose de tous droits pour accepter les décisions qui s'imposent dans l'intérêt de la société.

Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2000, vol. 533, fol. 23, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07164/000/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2000.

**CYR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.  
R. C. Luxembourg B 70.826.

*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 décembre 1999*

L'assemblée générale accepte la démission du poste d'administrateur de Madame Maris P. De Fusco, Madame Christine Mutton et de Madame Beatrix Gomes.

L'assemblée nomme Monsieur Tom Donovan, Madame Roisin Donovan et Monsieur David Keogh en remplacement des administrateurs sortants. Leur mandat courra jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2005.

Décharge par vote spécial est donnée aux administrateurs sortants.

Pour réquisition  
CYR S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2000, vol. 533, fol. 18, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07189/636/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2000.

**CONSTANTIN INTERNATIONAL, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 64.720.

—  
*Extrait du contrat de domiciliation conclu entre l'agent domiciliataire et la société*

*Dénomination de la société domiciliée:*

CONSTANTIN INTERNATIONAL S.A.H., Société Anonyme Holding, 8, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg.

*Coordonnées de l'agent domiciliataire:*

Maître Laurent Mosar, avocat à la Cour, 8, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg.

*Durée du contrat:*

Le contrat court du 4 juin 1998 au 3 juin 2001.

Il est tacitement renouvelable pour une nouvelle période de trois ans s'il n'est pas résilié par lettre recommandée au moins six mois avant son échéance.

Pour extrait conforme, à déposer au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Luxembourg, le 10 janvier 2000.

*L'agent domiciliataire*  
L. Mosar

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2000, vol. 532, fol. 83, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(07181/271/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2000.

---

**CONSTANTIN INTERNATIONAL, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 64.720.

—  
*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société du 14 janvier 2000*

Les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution*

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Laurent Mosar avec effet immédiat de ses fonctions d'administrateur.

Décharge pleine et entière est accordée à Monsieur Mosar pour l'accomplissement de ses fonctions.

*Deuxième résolution*

Est nommé, en remplacement de Monsieur Laurent Mosar démissionnaire, Monsieur Fernand Sassel, expert-comptable, demeurant à Luxembourg, 28, rue Henri VII.

Monsieur Sassel termine le mandat de Monsieur Mosar qui viendra à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'année 1999.

*Troisième résolution*

Monsieur Laurent Mosar cède à Monsieur Fernand Sassel l'unique part qu'il détient dans la société, au prix symbolique d'un franc luxembourgeois, dont quittance est donnée par la présente.

Le conseil d'administration se compose actuellement comme suit:

Jerry Mosar, Fernand Sassel, Romain Zimmer.

*Commissaire aux comptes:*

LUX-REVISION, S.à r.l.

Pour extrait conforme, à déposer au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Luxembourg, le 20 janvier 2000.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2000, vol. 532, fol. 83, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(07182/271/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2000.

---

**BERCOPA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 43.869.

—  
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2000, vol. 532, fol. 94, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 février 2000.

BERCOPA S.A.  
Signature  
*Un Administrateur*

(07157/518/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2000.

---

12890

**GESTALCO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 36.999.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 27 avril 2000 à 9.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1998 et 1999
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nomination d'un Administrateur supplémentaire
5. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
6. Divers.

I (00280/795/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**TAXANDER S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 20.120.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 28 avril 2000 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1998 et 1999
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers.

I (00281/795/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**KLAR INVESTMENT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 34.245.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 27 avril 2000 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 30 septembre 1998 et 1999
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Nomination d'un Administrateur supplémentaire
6. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
7. Divers.

I (00379/795/19)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**OCTET EUROPE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 19.222.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 28 avril 2000 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

12891

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1996, 1997, 1998 et 1999
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nomination d'un Administrateur supplémentaire
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers.

I (00380/795/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**SACEC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 216, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 11.984.

Les actionnaires sont invités à prendre part à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social de la Société le samedi 29 avril 2000 à 11.00 heures, pour y délibérer et voter sur l'ordre du jour ci-après:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du conseil d'administration et des commissaires sur l'exercice 1999;
2. Adoption des comptes annuels;
3. Décharge à donner aux administrateurs et commissaires;
4. Nominations statutaires.

I (00395/000/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**GRIMINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 36.370.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 27 avril 2000 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1999
3. Ratification de la cooptation d'un administrateur
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire
5. Nomination d'un administrateur supplémentaire
6. Divers.

I (00449/795/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**EOI, EUROPEAN & OVERSEAS INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 8.317.

Les porteurs de parts sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 27 avril 2000 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1999
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire
4. Nomination d'un administrateur supplémentaire
5. Divers.

I (00450/795/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

12892

**C.P.C. FINANZ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 44.113.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 28 avril 2000 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1998 et 1999
3. Ratification de la cooptation d'un administrateur
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire
5. Nomination d'un administrateur supplémentaire
6. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
7. Divers.

I (00451/795/19)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**MULTINATIONAL INVESTMENT CORPORATION, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 11.315.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 28 avril 2000 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1998 et 1999
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire
4. Nomination d'un administrateur supplémentaire
5. Divers.

I (00452/795/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**HELVESTATE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 47.989.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 28 avril 2000 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1997, 1998 et 1999
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Nominations statutaires
6. Divers.

I (00499/795/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**SELVA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 52.328.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 28 avril 2000 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:



*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1999
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers.

I (00694/534/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**LEXICON HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 35.408.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 27 avril 2000 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 1999
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (01080/795/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**VETINVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 33.738.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav VETINVEST à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le jeudi 27 avril 2000 à 10.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises;
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1999;
3. Affectation des résultats;
4. Quitus aux Administrateurs;
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises;
6. Nominations statutaires;
7. Conversion de la devise de référence du capital social de la Société, actuellement le Franc Français, en EURO, remplacement des références au Franc Français par une référence à l'EURO et adaptation des statuts en conséquence.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG S.A., à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

I (01105/755/25)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**POLYMERS TECHNOLOGY INDUSTRIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 48.143.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le mercredi 26 avril 2000 à 15.00 heures au siège social.

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur les exercices clôturant les 31 décembre 1996, 31 décembre 1997, 31 décembre 1998 et 31 décembre 1999.
2. Approbation des bilans et des comptes de pertes et profits aux 31 décembre 1996, 31 décembre 1997, 31 décembre 1998 et 31 décembre 1999 et affectation des résultats.

3. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société (conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales) ou la continuité éventuelle des activités de la société mais recapitalisation en conséquence.
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

I (01173/008/21)

Le Conseil d'Administration.

**NETRIMO FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 44.241.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le mercredi 26 avril 2000 à 10.00 heures au siège social.

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur les exercices clôturant les 31 décembre 1995, 31 décembre 1996, 31 décembre 1997, 31 décembre 1998 et 31 décembre 1999.
2. Approbation des bilans et des comptes de pertes et profits aux 31 décembre 1995, 31 décembre 1996, 31 décembre 1997, 31 décembre 1998 et 31 décembre 1999 et affectation des résultats.
3. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Conversion en EURO (loi du 10 décembre 1998).  
Autorisation au Conseil d'Administration
  - \* de convertir en EURO le capital social
  - \* au besoin, de procéder à une augmentation de capital
  - \* d'adapter ou de supprimer la valeur nominale des actions
  - \* en conséquence, d'adapter les statuts de la société.
7. Divers.

I (01174/008/26)

Le Conseil d'Administration.

**IMMO REAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 27.323.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le jeudi 27 avril 2000 à 16.00 heures au siège social.

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1999.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1999 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nomination statutaire.
5. Conversion en EURO (loi du 10 décembre 1998).  
Autorisation au Conseil d'Administration
  - \* de convertir en EURO le capital social
  - \* au besoin, de procéder à une augmentation de capital
  - \* d'adapter ou de supprimer la valeur nominale des actions
  - \* en conséquence d'adapter les statuts de la société.
6. Divers.

I (01240/008/23)

Le Conseil d'Administration.

**FINANCIERE BPP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 69.916.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le jeudi 27 avril 2000 à 13.00 heures au siège social.

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1999.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1999 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nomination statutaire.
5. Divers.

I (01241/008/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**COLUGEST S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 46.154.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 27 avril 2000 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

I (01242/029/19)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**EAGLE INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 42, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 45.167.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social, 42, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, le 27 avril 2000 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

I (01243/029/19)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**UNALUX, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 53.048.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 27 avril 2000 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

I (01244/029/19)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**ASIA PACIFIC PERFORMANCE, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 50.269.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par la présente à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le mardi 25 avril 2000 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration;
2. Rapport du Réviseur d'entreprises;
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999;
4. Décharge à donner aux administrateurs;
5. Affectation du résultat;
6. Nominations statutaires;
7. Divers.

Pour pouvoir assister à l'assemblée, les détenteurs d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours francs avant le jour de l'assemblée auprès de la BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

I (01261/755/20)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**SEFI ONE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 62.692.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social, 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, le 28 avril 2000 à 16.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers.

I (01270/029/19)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**TALMA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 42, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 65.144.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social, 42, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, le 28 avril 2000 à 16.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes

2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers.

I (01271/029/19)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**SOLVIDA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 14.268.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le mardi 2 mai 2000 à 11.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration;
- Rapport du commissaire aux comptes;
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999 et affectation des résultats;
- Quitus à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
- Renouvellement du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01355/755/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**DANZI HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 36.330.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le mardi 2 mai 2000 à 11.00 heures au siège social, avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration;
- Rapport du commissaire aux comptes;
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999 et affectation des résultats;
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01375/755/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**ACM U.S. GROWTH STRATEGIES FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1637 Luxembourg, 13, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 50.028.

**The ANNUAL GENERAL MEETING**

of Shareholders of ACM U.S. GROWTH STRATEGIES FUND will be held at its registered office at 13, rue Goethe, Luxembourg, at 3.00 p.m. (local time) on Wednesday 26 April 2000 for the purpose of considering and voting upon the following matters:

*Agenda:*

1. To approve the annual report incorporating the auditors' report and audited financial statements for the fiscal year ended 31 December 1999.
2. To discharge the Directors with respect to the performance of their duties during the fiscal year ended 31 December 1999.
3. To re-elect the following persons as Directors, each to hold office until the next Annual General Meeting of Shareholders and until his successor is duly elected and qualified:



Dave H. Williams, Chairman  
 David Bailey  
 Charles B. Schaffran  
 David T. Smith.

4. To re-elect ERNST & YOUNG as independent auditors of the company for the forthcoming fiscal year.
5. To approve the remuneration of Directors.
6. To transact such other business as may properly come before the meeting.

Resolutions on the agenda of the Annual General Meeting will require no quorum and will be taken at the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented at the Meeting.

If you do not expect to attend the Meeting in person, please date and sign the enclosed proxy and return it as soon as possible by airmail in the envelope provided to ACM FUND SERVICES S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (the Registrar and Transfer Agent to ACM U.S. GROWTH STRATEGIES FUND) Attention: Ms Karen French.

31 March 2000.

I (01379/041/33)

*By Order of the Board of Directors.*

**ALFRED BERG NORDEN, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2010 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
 R. C. Luxembourg B 26.149.

Shareholders are invited to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of Shareholders which will be held at 291, route d'Arlon, Luxembourg, on *April 25, 2000* at 10.30 a.m. with the following agenda:

*Agenda:*

1. Reports of the Board of Directors and the Auditors.
2. Approval of the financial statements as of December 31, 1999.
3. Decision on allocation of net profits.
4. Discharge of the Directors and of the Auditors in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ended December 31, 1999.
5. Re-election of the Members of the Board of Directors.
6. Re-election of the Auditor.
7. Miscellaneous business.

Notes:

Holders of bearer shares may vote at the Meeting:

- in person by producing at the Meeting a certificate of deposit issued by the Custodian Bank, UBS (LUXEMBOURG) S.A., which will be issued to them against deposit of their share certificates. The share certificates must be deposited with UBS (LUXEMBOURG) S.A. at the latest on April 19th, 2000.

- by proxy by completing the form of proxy which will be made available to them against deposit of share certificates aforesaid. The proxies must be sent to UBS (LUXEMBOURG) S.A. and have to be in the possession of UBS (LUXEMBOURG) S.A. at the latest on April 19th, 2000.

Share certificates so deposited will be retained until the Meeting or any adjournment thereof has been concluded.

I (01474/755/28)

*The Board of Directors.*

**ALFRED BERG, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2010 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
 R. C. Luxembourg B 26.150.

Shareholders are invited to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of Shareholders which will be held at 291, route d'Arlon, Luxembourg, on *April 25, 2000* at 10.00 a.m. with the following agenda:

*Agenda:*

1. Reports of the Board of Directors and the Auditors.
2. Approval of the financial statements as of December 31, 1999.
3. Decision on allocation of net profits.
4. Discharge of the Directors and of the Auditors in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ended December 31, 1999.

5. Re-election of the Members of the Board of Directors.
6. Re-election of the Auditor.
7. Miscellaneous business.

Notes:

Holders of bearer shares may vote at the Meeting:

- in person by producing at the Meeting a certificate of deposit issued by the Custodian Bank, UBS (LUXEMBOURG) S.A., which will be issued to them against deposit of their share certificates. The share certificates must be deposited with UBS (LUXEMBOURG) S.A. at the latest on April 19th, 2000.

- by proxy by completing the form of proxy which will be made available to them against deposit of share certificates aforesaid. The proxies must be sent to UBS (LUXEMBOURG) S.A. and have to be in the possession of UBS (LUXEMBOURG) S.A. at the latest on April 19th, 2000.

Share certificates so deposited will be retained until the Meeting or any adjournment thereof has been concluded.

I (01475/755/28)

The Board of Directors.

**MONTEAGLE, Société Anonyme.**

Registered office: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 19.600.

Notice is hereby given that an

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of Shareholders will be held at the registered office of the Company on Monday, 8 May 2000, 3.00 p.m. (or as soon thereafter as it may be held for the purpose of considering and, if thought fit, passing the resolutions which were tabled at that part of the Annual General Meeting of Shareholders which was scheduled to be held on 31 March 2000 before a notary in Luxembourg but could not be passed due to insufficient quorum, namely;

*Agenda:*

Special resolutions to be dealt with in the presence of a notary:

7. To give, in terms of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and the Listings Requirements of the Johannesburg Stock Exchange («JSE»), the Board of Director of the Company general authority to issue ordinary shares of USD 1.50 each for cash as and when suitable situations arise, subject to the following limitations:
  - that this authority shall not extend beyond 15 (fifteen) months from the date of this annual general meeting and is renewable at the next annual general meeting;
  - that issues in the aggregate in any one year may not exceed 10 % of the number of shares of that class of the Company's issued share capital, including instruments which are compulsorily convertible into shares of that class, provided further that such issues shall not in aggregate in any three-year period exceed 15 % of the Company's issued share capital of that class, including instruments which are compulsorily convertible into shares of that class; and
  - that in determining the price at which an issue of shares will be made in terms of this authority, the maximum discount permitted will be 10 % of the weighted average traded price of the shares in question, as determined over the 30 days prior to the price of the issue is determined or agreed by the directors.
8. To adopt restated Articles of Incorporation in substitution for the existing Articles of Incorporation of the Company thereby effectively rearranging the existing articles as previously amended in a more logical fashion.

Specific attention is drawn to the following changes:

- (a). The reworded objects of the Company (which remain substantially unchanged) are as follows:
  - «5.1 The objects of the Company are the holding of participatory interests in any form whatsoever in Luxembourg or foreign companies, and the supervision, control and development of such participating interests.
  - 5.2 In general the Company shall have all such powers as are necessary for the attainment or development of its objects, subject always to the restrictions imposed by the Law of 31 July 1929 relating to the holding companies as amended and in force from time to time.
  - 5.3 The Company may in particular acquire negotiable or non-negotiable securities of any kind whatsoever (including those issued by any government or other international, national or municipal authority), whether by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise and may dispose of the same by sale, transfer, exchange or otherwise.
  - 5.4 The Company may borrow or raise money with or without guarantee and in any currency by the issued of notes, bonds, debentures or otherwise.
  - 5.5 The Company may provide loans, advances, guarantees or other financial assistance to meet the needs of the Group.
  - 5.6 The Company may also acquire (by way of ownership but no by way of licence) and exploit all patents and all other ancillary property rights which are reasonable and necessary for the exploitation of such patents.
  - 5.7 The Company shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.
  - 5.8 Any activity carried on by the Company may be carried on directly or indirectly in Luxembourg or elsewhere through the medium of its head office or of branches in Luxembourg or elsewhere.»

- (b). To renew for a period of five years, with effect from the date of the publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of the deed dated 8 May 2000, and on the basis of the report of directors of the Company as required by the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the authority granted to the directors pursuant to Article 7 of the capital within the limits of the authorised capital and to amend the Articles of Incorporation so as to enable such new shares to be issued without the shareholders of the Company having any preferential subscription right.
- (c). To change the Company's name to MONTEAGLE HOLDINGS, Société Anonyme in order to comply with the recent amendments to the Law of 12 July 1977 on holding companies.

A copy of the restated Articles of Incorporation and the report of the board of directors referred to above are available for inspection at the registered office of the Company, at the offices of the Company's Luxembourg Listing Agent (BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69 route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Tel +352 45 90 42 29), the Group Secretaries (CITY GROUP LIMITED, 25 City Road, London, EC1Y 1BQ, United Kingdom, Tel +44 20 74 48 89 50) and the Company's South African office, MONTEAGLE MERCHANT GROUP LIMITED, 11th Floor, 85 Field Street, Durban 4001, South Africa, Tel +27 31 30 565 21). A copy of the restated Articles of Incorporation will be mailed or faxed to a shareholder upon request, and in the absence of a specific request by a shareholder, such shareholder will be deemed by the Company to have had proper notice of the restated Articles of Incorporation and to have accepted the representation by the Company that the only material changes to the existing Articles of Incorporation are those changes as set out above.

The shareholders are advised that at that meeting resolutions will be put to the vote regardless of the number of shares represented.

Luxembourg, 4 April 2000

I (01501/000/74)

*By order of the Board.*

---

**SIBEMOL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 23.538.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 17 avril 2000 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1999
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nomination d'un Administrateur supplémentaire
5. Divers

II (00245/795/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**TREMA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 23.537.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 17 avril 2000 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1998 et 1999
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nomination d'un Administrateur supplémentaire
5. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
6. Divers.

II (00272/795/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**HELEBA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 12.643.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 19 avril 2000 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

12901

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1998 et 1999
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nomination d'un Administrateur supplémentaire
5. Divers.

II (00273/795/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**INTERLEX S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 23.543.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *17 avril 2000* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1999
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nomination d'un Administrateur supplémentaire
5. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
6. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
7. Divers.

II (00278/795/19)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**ICA LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 59.569.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *19 avril 2000* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1998 et 1999
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nomination d'un Administrateur supplémentaire
5. Divers.

II (00293/795/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**RIVIPRO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 59.576.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *19 avril 2000* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1999
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Nomination d'un Administrateur supplémentaire
6. Divers.

II (00301/795/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

12902

**PEKAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 47.671.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 19 avril 2000 à 9.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1998 et 1999
3. Ratification de la cooptation d'un administrateur
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire
5. Nomination d'un administrateur supplémentaire
6. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

7. Divers.

II (00445/795/19)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**GROTTAMAR IMMOBILIERE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 38.275.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 17 avril 2000 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1998 et 1999
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Décharge spéciale aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2000 au jour de l'assemblée
6. Acceptation de la démission de tous les Administrateurs et du Commissaire aux Comptes et nomination de leurs remplaçants
7. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
8. Divers.

II (00494/795/22)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**GENNAIO INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 49.057.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 17 avril 2000 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1998 et 1999
3. Ratification de la cooptation de deux Administrateurs
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Nominations statutaires
6. Divers.

II (00495/795/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---



**NORD EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 50.020.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *18 avril 2000* à 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1998 et 1999
3. Ratification de la cooptation de deux Administrateurs
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Nominations statutaires
6. Divers.

II (00496/795/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**ZIPPY S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 58.219.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *18 avril 2000* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1999
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Nomination d'un Administrateur supplémentaire
6. Divers.

II (00497/795/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**PUNTA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 11.241.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *19 avril 2000* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1998 et 1999
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nomination d'un Administrateur supplémentaire
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers.

II (00498/795/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**VAUBAN PROPERTIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 47.719.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *18 avril 2000* à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1999
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Nomination d'un Administrateur supplémentaire
6. Divers.

II (00696/795/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**ATLANTA GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 42.653.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 17 avril 2000 à 15.00 heures au siège de la société.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1998 et au 31 décembre 1999.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes.
5. Divers.

II (00818/806/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**YASMIN REAL ESTATES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 30.580.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 19 avril 2000 à 10.00 heures au siège de la société.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1999.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes.
5. Décision sur la continuation des activités de la société en relation avec l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
6. Divers.

II (00819/806/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**YAMBO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 31.949.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 18 avril 2000 à 11.00 heures au siège de la société.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1998 et au 31 décembre 1999.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes.
5. Réélections statutaires.
6. Divers.

II (00820/806/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

12905

**ENERFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 45.952.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du *18 avril 2000* à 10.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1999
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (00935/506/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**ALRON S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 27.342.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le jeudi *20 avril 2000* à 15.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'assemblée au siège social.

II (00937/755/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**BR FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 27.709.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav BR FUND à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le mardi *18 avril 2000* à 16.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1999
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG S.A., à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

II (00967/755/22)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**SOPARSEC S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 34.585.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le jeudi 20 avril 2000 à 11.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'assemblée au siège social.

II (00969/755/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**LIEB S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 61.451.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 17 avril 2000 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers.

II (00975/029/19)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**ORCHIS TRUST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 42.314.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 17 avril 2000 à 9.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers.

II (00976/029/19)

*Le Conseil d'Administration.*

---

12907

**PLEXUS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 42.356.

—  
Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 17 avril 2000 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers.

II (00977/029/19)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**GENFINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 24.784.

—  
Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 19 avril 2000 à 14.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
6. Nominations statutaires
7. Divers.

II (00978/029/20)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**LOVEX INTERNATIONAL, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 22.744.

—  
Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 19 avril 2000 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers.

II (00979/029/19)

*Le Conseil d'Administration.*

---



**LUSOFIN S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 47.018.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 19 avril 2000 à 14.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers.

II (00980/029/19)

*Le Conseil d'Administration.*

**MAB HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 47.140.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 19 avril 2000 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers.

II (00981/029/19)

*Le Conseil d'Administration.*

**N.G.E. S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 70.483.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social, 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, le 19 avril 2000 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers.

II (00982/029/19)

*Le Conseil d'Administration.*

**PRIMET (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 51.133.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 19 avril 2000 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*rdre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers.

II (00983/029/19)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**VININVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 18.011.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *19 avril 2000* à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a) rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1999;
- b) rapport du commissaire de Surveillance;
- c) lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 1999;
- d) affectation du résultat;
- e) décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f) nomination statutaire;
- g) conversion du capital en Euro;
- h) divers.

II (00984/045/19)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**SOCOTRA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 55.458.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *20 avril 2000* à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a) rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1999;
- b) rapport du commissaire de Surveillance;
- c) lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 1999;
- d) affectation du résultat;
- e) décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f) délibération conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales;
- g) divers.

II (00985/045/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**SANOB S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 49.746.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le *17 avril 2000* à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant: *Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1999, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1999.
4. Ratification de la cooptation d'un nouvel Administrateur.
5. Nominations statutaires.

6. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
7. Conversion de la devise du capital de Francs Luxembourgeois en Euros à partir de l'exercice social commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2000, conformément aux conditions d'application de la loi du 10 décembre 1998.
8. Divers.

II (01062/005/21)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**AUNID S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 49.722.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 17 avril 2000 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1999, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1999.
4. Ratification de la cooptation d'un nouvel Administrateur.
5. Nominations statutaires.
6. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
7. Conversion de la devise du capital de Francs Luxembourgeois en Euros à partir de l'exercice social commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2000, conformément aux conditions d'application de la loi du 10 décembre 1998.
8. Divers.

II (01063/005/21)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**MULTI-DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.  
R. C. Luxembourg B 36.695.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

de notre société, qui se tiendra le mardi 18 avril 2000 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, et de voter sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels 1999 et affectation des résultats.
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
3. Divers.

II (01066/000/16)

*Le conseil d'administration*  
*Signature*

---

**RESIN FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 41.874.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le vendredi 21 avril 2000 à 9.30 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01073/755/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

12911

**DENEB HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 14.765.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le lundi 17 avril 2000 à 10.00 heures au siège social

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1999.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1999 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nomination statutaire.
5. Conversion eu EURO (loi du 10 décembre 1998)  
autorisation au Conseil d'Administration
  - \* de convertir en EURO le capital social
  - \* au besoin, de procéder à une augmentation de capital
  - \* d'adapter ou de supprimer la valeur nominale des actions
  - \* en conséquence, d'adapter les statuts de la société
6. Divers.

II (01076/008/23)

*Le Conseil d'Administration.*

**ANTOMAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.  
R. C. Luxembourg B 32.351.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

de notre société, qui se tiendra le lundi 17 avril 2000 à 14.00 heures au siège social à Luxembourg, et de voter sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels 1999 et affectation des résultats.
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
3. Divers.

II (01090/549/16)

*Le conseil d'administration  
Signature*

**CLERVAUX HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.  
R. C. Luxembourg B 58.449.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

de notre société, qui se tiendra le lundi 17 avril 2000 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, et de voter sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels 1999 et affectation des résultats.
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
3. Divers.

II (01092/549/16)

*Le conseil d'administration  
Signature*

**KNEIPP INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
H. R. Luxemburg B 12.982.

Die Herren Aktieninhaber werden hierdurch eingeladen der

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

die am 17. April 2000 um 15.00 Uhr am Gesellschaftssitz stattfindet, beizuwohnen.

*Tagesordnung:*

1. Genehmigung der Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars per 31. Dezember 1999.
2. Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31. Dezember 1999, sowie Zuteilung des Resultats.
3. Entlastung an den Verwaltungsrat und den Kommissar per 31. Dezember 1999.
4. Änderung der Währung des Kapitals von Luxemburgischen Franken in Euro vom Gesellschaftsjahr beginnend am 1. Januar 2000 an, gemäss dem Gesetz vom 10. Dezember 1998.
5. Beschluss zur Weiterführung der Aktivität der Gesellschaft in Bezug auf den Artikel 100 der Gesetzgebung über die Handelsgesellschaften.
6. Verschiedenes.

II (01187/005/20)

Der Verwaltungsrat.

**PUTNAM INTERNATIONAL FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 11.197.

Notice is hereby given that the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of Shareholders will be held at the registered office of the Company on *17 April 2000* at 3.00 p.m. with the following agenda:

*Agenda:*

1. Presentation of the reports of the Board of Directors and of the Auditor.
2. Approval of the balance sheet and profit and loss accrual as of 31 December 1999.
3. Discharge of the Directors for the fiscal period ended 31 December 1999.
4. Ratification of the co-option of Mr Toshio Nagashima as a Director in replacement of Mr Takehiko Watanabe, resolved on 23 August 1999.
5. Re-election of Messrs John R. Verani, Toshio Nagashima, John C. Talanian, Steven Spiegel, Alfred F. Brausch, Randolph S. Petralia and Rafik Fischer as Directors for the ensuing year.
6. Any other business which may be properly brought before the Meeting.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda and that the decisions will be taken at the simple majority of the shares present or represented at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy.

II (01233/755/23)

By order of the Board of Directors.

**THE SAILOR'S FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

R. C. Luxembourg B 36.503.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

de la société qui se tiendra le *17 avril 2000* à 10.30 heures au siège social.

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'administration sur l'exercice clôturé au 31 décembre 1999;
2. Rapport du Réviseur d'entreprises sur les comptes clôturés au 31 décembre 1999;
3. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1999 et affectation des résultats;
4. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'entreprises;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

Les actionnaires désirant assister à cette assemblée doivent déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée générale auprès de la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

II (01277/755/18)

Le Conseil d'Administration.